

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
188<sup>e</sup> année  
11 octobre 2012  
n° 35 / 7528<sup>e</sup>  
pages 2297 à 2376

## NOTE / Sauvegarde des entreprises

Résolution du plan et ouverture d'une nouvelle procédure :  
re-déclarer sa créance n'est plus nécessaire,  
*Cass., avis, 17 sept. 2012*

> conclusions Laurent Le Mesle

2255

> note Pierre-Michel Le Corre

2260

## ÉDITO

2297 D'une passerelle, l'autre..., *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

2304 Produits défectueux : sclérose en plaques et vaccin contre l'hépatite B

2311 Terrorisme : application de la loi pénale dans l'espace

2312 Droit de séjour : institution d'une rétention de seize heures

## POINTS DE VUE

2321 Pour une meilleure consolidation européenne des dispositions de planification successorale prises avant le 17 août 2015 relativement à une succession internationale, *Pascal de Vareilles-Sommières*

2323 L'homme augmenté, *Xavier Labbé*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2325 **Chronique** : Brevets dormants, brevets assassins, pratiques de *hold-up* : que peut faire le droit?, *Marie Malaurie-Vignal*

2331 **Panoramas** : Droit du commerce international, *Louis d'Avout et Sylvain Bollée*

2343 Droit du numérique, *Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny*

2364 **Notes** : L'encaissement différé de chèque et la responsabilité civile du banquier, *note sous Com. 19 juin 2012, Jérôme Lasserre Capdeville*

2368 Des effets de la discontinuité de la répression pénale en matière d'abandon de famille..., *note sous Crim. 23 mai 2012, Mikhaël Benillouche*

2372 Quelle autonomie pour l'article 1766 du code civil en matière de résiliation de bail rural?, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juin 2012, Franck Roussel*

## ENTRETIEN

2376 Christophe Radé - Vaccination anti-hépatite B et sclérose en plaques : une avancée décisive pour les victimes?

DALLOZ

321235

9 782993 121235 6

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE,  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)  
Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)  
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC  
Abonnements: Yvette NAY, Directrice  
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)  
Etranger: 464 € HT  
Prix au numéro: 19,40 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1017 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Octobre 2012

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient  
un encart broché à cheval « Recueil / Revue des sociétés »  
et un encart jeté « Code des procédures collectives »  
et un encart payant pour la Savoie et Haute-Savoie  
« Banque de Savoie »

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome  
2297 D'une passerelle, l'autre...

## ACTUALITÉS

2300

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Livre numérique: engagements de quatre éditeurs devant la Commission européenne

#### Fiscalité

Saisies et visites domiciliaires: documents sous scellés, *Com.* 25 sept. 2012

#### Société et marché financier

Augmentation de capital: décision de suppression du droit préférentiel, *Com.* 25 sept. 2012

Rémunération du gérant d'EURL: consignation au registre de la décision, *Com.* 25 sept. 2012

Rémunération du gérant de SARL: autorisation de l'assemblée, *Com.* 25 sept. 2012

Expertise de gestion: notion d'opération de gestion, *Com.* 25 sept. 2012

Société en nom collectif: prescription de l'inopposabilité de la cession

de parts sociales, *Com.* 25 sept. 2012

2303

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux: sclérose en plaques et vaccin contre l'hépatite B, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Retard de la SNCF: préjudice de l'avocat n'ayant pu plaider, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Grève à la SNCF: fondement de la responsabilité à l'égard des usagers, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Produits défectueux: délai de prescription de l'action contre le fabricant, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Vice caché d'un navire: vérifications incombant à l'acheteur, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

#### Famille-Personne-Succession

Legs d'une somme d'argent: portée pour le légataire, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Indivision conventionnelle: attribution préférentielle, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Epoux séparés de biens: attribution préférentielle, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Acquisition de la nationalité: souscription d'une déclaration, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Rapport successoral: preuve de la donation indirecte, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

Evaluation de la prestation compensatoire: pension d'invalidité, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 sept. 2012

2308

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

« Loi de 1948 »: décret annuel de réévaluation des loyers

#### Copropriété

Mise aux normes des ascenseurs: répartition des charges

Consommation d'eau: fuites sur les canalisations après compteur

2309

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Secret des origines: condamnation de l'Italie, *CEDH* 25 sept. 2012

CJUE: révision du statut de la Cour et du règlement de procédure

2311

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Terrorisme: application de la loi pénale dans l'espace

#### Procédure pénale

Droit de séjour: institution d'une rétention de seize heures

2313

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Grand Paris: constitutionnalité de la rémunération du transfert de matériels roulants, *Cons. const.*, 5 oct. 2012

Circulation des gens du voyage: inconstitutionnalité partielle du régime, *Cons. const.*, 5 oct. 2012

Fiscalité

Equilibre des finances publiques: fonction publique et collectivités territoriales

2315

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Protocole préélectoral: partage des compétences judiciaire et administrative, *Soc.* 26 sept. 2012

Heures supplémentaires: partage de la charge de la preuve, *Soc.* 26 sept. 2012

2317

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Expertise judiciaire irrégulière: sanction par la nullité, *Cass., ch. mixte*, 28 sept. 2012

Expertise amiable non contradictoire: portée probatoire, *Cass., ch. mixte*, 28 sept. 2012

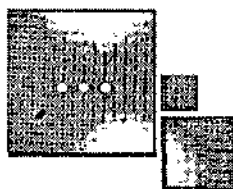
#### Profession juridique et judiciaire

Accès à la magistrature: constitutionnalité de la condition de bonne moralité, *Cons. const.*, 5 oct. 2012

Budget de la justice: présentation du projet par la garde des Sceaux

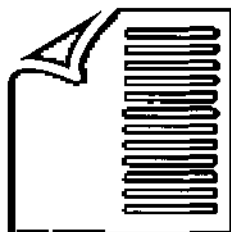
#### Voie d'exécution

Saisie conservatoire: qualité de tiers à la procédure, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 27 sept. 2012



## POINTS DE VUE

- 2321 Pour une meilleure consolidation européenne des dispositions de planification successorale prises avant le 17 août 2015 relativement à une succession internationale  
par Pascal de Vareilles-Sommières
- 2323 L'homme augmenté  
par Xavier Labbé



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUE

- 2325 Brevets dormants, brevets assassins, pratiques de *hold-up*: que peut faire le droit ?  
par Marie Malaurie-Vignal

### PANORAMAS

- 2331 Droit du commerce international août 2011 - juillet 2012  
par Louis d'Avout et Sylvain Bollée
- 2343 Droit du numérique août 2011 - août 2012  
par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny

### NOTES

- 2355 Résolution du plan et ouverture d'une nouvelle procédure : re-déclarer sa créance n'est plus nécessaire,  
*concl. sur Cass., avis, 17 sept. 2012*  
par Laurent Le Mesle
- 2360 Le sort de la créance déclarée mais non admise au jour de la résolution du plan,  
*note sous Cass., avis, 17 sept. 2012*  
par Pierre-Michel Le Corre
- 2364 L'encaissement différé de chèque et la responsabilité civile du banquier,  
*note sous Com. 19 juin 2012*  
par Jérôme Lasserre Capdeville
- 2368 Des effets de la discontinuité de la répression pénale en matière d'abandon de famille...,  
*note sous Crim. 23 mai 2012*  
par Mikhaël Benillouche
- 2372 Quelle autonomie pour l'article 1766 du code civil en matière de résiliation de bail rural?,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juin 2012*  
par Franck Roussel



2

3

## ENTRETIEN

- 2376 Christophe Radé - Vaccination anti-hépatite B et sclérose en plaques: une avancée décisive pour les victimes?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).